

*Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 9 septembre 2020 à la salle communautaire, située au sous-sol de l'édifice municipal au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.*

Présences :  
M. Pierre Bossé, maire  
MME Vicky Ouellet, conseillère # 3  
MM. Michel Dubé, conseiller # 1  
Serge Demers, conseiller # 2  
Luc Sirois, conseiller # 4  
Simon Bois, conseiller # 5  
Frédéric Dubé, conseiller # 6

*Les membres présents forment le quorum.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

*Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.*

203-20 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a reçu une copie.*

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*

*D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :*

- 26.1 URLS – Soutien financier en loisir actif - Projet d'achat de matériel
- 26.2 Formation RCR
- 26.3 Annonce Info-Dimanche – Caserne 45
- 26.4 CPTAQ – Demande Érablière Ghis-Ann
- 26.5 Formation opérateurs en eaux usées – Début et Journées pratiques (2) à Shawinigan
- 26.6 Chalet
- 26.7 Étagère - Bibliothèque
- 26.8 Servitude trottoirs
- 26.9 Sable - Plage
- 26.10 Drag
- 26.11 Caisse

*Et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :*

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 août 2020
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. Adoption du Règlement # 170-20 de l'aire de Jeux d'eau
- 7. Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement # 171-20 sur les locations abrogeant le règlement # 142-16
- 8. Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement # 172-20 Tarification pour la transcription et la reproduction de documents abrogeant le règlement # 135-16.
- 9. Demande de dérogation mineure
- 10. Renouvellement entente sécurité incendie – MRC Rimouski-Neigette
- 11. Renouvellement entente sécurité incendie – Municipalité de Saint-Guy
- 12. Suivi projet - Prolongement des trottoirs – Phase 2 – Estimations demandées pour le 78 et le 82, Principale
- 13. Asphaltage rue Sirois et Lepage
- 14. Jeux d'eau – Terrassement, pelouse, asphaltage - Rue du Quai
- 15. Coordonnatrice des Loisirs et culture
- 16. Animation Loisirs hiver 2020-2021
- 17. Rapport – Vente de tables
- 18. Achat de tables
- 19. Salle municipale - Entente Squatec
- 20. Travaux Chemin des Chalets
- 21. Demande au Programme d'aide aux commerces et entreprises
- 22. Demande d'appui Habitations communautaires
- 23. Suivi Niveaux terrains – Stantec
- 24. Fourniture de luminaire DEL

25. Souffleur  
26. Affaires nouvelles  
Période de questions  
27. Clôture et levée de la séance

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

204-20 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 10 AOÛT 2020

Chaque membre du conseil a reçu une copie et aucun n'a de questions.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 août 2020 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

205-20 4. COMPTES

Chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes par courriel ce matin et une copie papier leur est remise ce soir. Personne n'a de questions et aucune discussion n'a lieu.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D'autoriser le paiement des comptes suivants : en ajoutant Électronique Mercier – Batterie à 178.16 \$ pour un total corrigé de 199 654.84 \$

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

Salaire des employés	Total	<u>22 466.98 \$</u>
Chèque # 14448 à # 14489	Chèques de la liste des comptes du 10 août 2020	
Chèque # 14490 Robert Caron	Réso 196-20 Castors (3) + déplacements	303.00 \$
Chèque # 14491 Poste Canada	Envoi collectif (Vente tables)	39.17 \$
Chèque # 14492 SAAQ	Vérification des permis de conduire (26)	15.30 \$
Chèque # 14493 Shaw Direct	Câble août	79.32 \$
Chèque # 14494 Hydro-Québec	Électricité (1)	419.35 \$
Chèque # 14495 Poste Canada	Envoi collectif (AGA et emploi MDJ))	39.17 \$
Chèque # 14496 Chantal Corbin	Réso 349-19 Conciergerie août	1 271.18 \$
Chèque # 14497 Pauline Beaulieu	Réso 349-19 Entretien des chalets-août	106.98 \$
Chèque # 14498 Revenu Québec	Remises août 2020 (empl)	2 561.03 \$
Chèque # 14499 Revenu Canada	Remises août 2020 (eur)	362.64 \$
Chèque # 14500 Revenu Québec	FPA- août	498.96 \$
Chèque # 14501 Déry télécom	Téléphone (7)	449.88 \$
Chèque # 14502 Municipalité LDA	Petite caisse (Timbres, lettres enregistrées...)	82.99 \$
RA Fondation CSN	Cotisation des employés 26-07-2020 au 22-08-2020	1 048.77 \$
	Cotisation de l'employeur 26-07-2020 au 22-08-2020	104.87 \$
Visa	Masques + frais annuel	124.06 \$
	<b>Total</b>	<b><u>7 506.67 \$</u></b>

COMPTES À PAYER

1 Alcide Ouellet et fils	Thermostat, O-ring (Tracteur à pelouse)	134.87 \$
2 Autobus S. Laforest	Réso 272-19 et 170-20 Sorties Camp de jour	388.03 \$
3 Biologie	Analyse des eaux	395.51 \$
4 Brandt	Pièces- huile, filtres	399.51 \$
5 Camping Québec	Adhésion 2021	556.71 \$
6 Castonguay Nadia	Réso 170-20 Photos et dépl. Riki pour mat. de glissade	236.38 \$
7 Construction BML	Réso 88-20 Pavage rue Sirois	152 206.21 \$
8 Danse Fitness Mado	Réso 170-20 Danse Fitness du 7 juillet au 13 août	400.00 \$
9 Dickner	Loc. scie à béton, lame, essence	101.58 \$
10 DHC Avocats	Réso 180-20 Forfait téléphonique 1 an	459.90 \$
11 Entreprises Boucher et Santerre	Essence	321.29 \$
12 Excavation Régis Bérubé	Chargement de grosses roches, creusage tuyau	1 552.12 \$
13 Excavation Jean-Guy Roy	Voyage terre jaune	160.97 \$
14 Fonds d'information sur Territoire	Avis de mutation juillet	30.00 \$
15 Fontaine Normand	Réso 113-20 Entretien jardinières	600.00 \$
16 Groupe Voyer	Plan électrique, appel de service (étang aéré)	6 161.21 \$
17 Info-Dimanche	Avis dérogation mineure	158.67 \$

18	Kopilab	Contrat Toshiba	112.70 \$
19	Lavoie Francis	Déplacements - caserne, sortie, pratique...	72.00 \$
20	Le Groupe Sports-Inter	26 bordures de plastique et 45 clous (Module de jeux)	4 357.16 \$
21	Livraison M.L.	Livraison pièce camion	10.01 \$
22	Les Matériaux du Lac	Peinture, balai, robinet...	556.15 \$
23	Mécanique Francis Bouchard	Pièces unité d'urgence et camion voirie	183.21 \$
24	Métal AP	Pièces camion à neige	388.69 \$
25	Micro Data	Réso 108-20 Ordinateur à Francine et installation	1 561.31 \$
26	Ministre des finances	2 <sup>ème</sup> versement - Sûreté du Québec	14 077.00 \$
27	MR Boucher	Pièces pour jeux d'eau et modification pour trottoir	2 738.43 \$
28	Nettoyeur Christine	Service août et 200 serviettes	75.89 \$
29	Ouellet Vicky	Réunion RJDT 26-08-2020	40.00 \$
30	Pétrole JMB	1838.6 litres à .7900 (04-08-2020)	0.00 \$
		1384.7 litres à .7920 (19-08-2020)	0.00 \$
		494.0 litres à .8430 (27-08-2020)	3 409.70 \$
31	Pièces d'autos	Filtres, graisse, adhésif, outils,	255.48 \$
32	Purolator	Messageries	18.66 \$
33	RJDT	Ordure et recyclage 7/10	4 895.10 \$
34	Salon de Quilles Témis	Réso 170-20 Sortie aux quilles - Camp de jour	129.35 \$
35	Samson Électrique	Réso 166-20 Installer 2 prises - Cuisines Collectives	689.85 \$
36	Sani Express	Désinfectant, pap-hygiénique, détergent...	455.93 \$
37	SEAO	Transaction SEAO B0781714 (Trottoir phase 2)	1.87 \$
38	Serre de la Savane	Engrais pour jardinières 15-30-15 2 KG	68.95 \$
39	Surplus général Tardif	Boulons, chaîne, lumière...	183.26 \$
40	Techno Pneu	Pneu	671.34 \$
41	Transport Gilles Cimon Inc.	Réso 170-20 Transport (Quilles et Parc National)	261.68 \$
		<b>TOTAL COMPTES À PAYER</b>	<b><u>199 476.68 \$</u></b>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.



Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 5. CORRESPONDANCE

La directrice générale fait la lecture du résumé de la correspondance.

1. Reçu lettre du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs nous informant qu'il nous accorde une aide financière de 2 000 \$ pour l'achat de poissons dans le cadre du programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau, volet hivernal 2020-2021.
2. Reçu un dépôt direct le 1<sup>er</sup> septembre de 24 334,66 \$ de la MRC pour les revenus éoliens du Témiscouata (11 855.50 \$) et Parc éolien BSL (12 479.16 \$).
3. Reçu chèque de la municipalité de Saint-Guy le 20-08-2020 au montant de 5 117.85 \$ pour la 2<sup>e</sup> tranche du service incendie.
4. Reçu rapport du mois d'août pour la borne de recharge. 1 conducteur a effectué 2 recharges pour un total de 51.49 KWH.
5. Lettre de la MRC du Témiscouata nous informant que l'enveloppe budgétaire pour le programme Réno Région 2020-2021 est de 108 000\$, soit approximativement 9 projets. Le budget a fait l'objet d'une coupure de 48 000 \$ comparativement à l'an dernier.
6. Lettre de remerciement reçu des Habitations Économiques de Lac-des-Aigles pour l'aide de 10 000\$ pour la réfection de la toiture. Ce geste est pour eux significatif et historique dans le soutien à leur organisme œuvrant au soutien de la communauté.
7. Évaluations de la clientèle des chalets : Les commentaires sur la propreté, le confort, l'accueil, l'emplacement, sont toujours satisfaisants à très satisfaisants.
8. Reçu courriel du Centre de Mise en valeur des Opérations Dignité nous annonçant l'entente de principe du partenariat entre la Coalition Urgence Rurale (CUR) et Centre de Mise en valeur des Opérations Dignité (COD) qui sera signée officiellement lors des assemblées générales le mardi 22 septembre 2020 à 19 h00 par vidéoconférence.
9. Reçu lettre de M. Bernard D'Amour nous mentionnant qu'avec l'entrée en vigueur de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire (Projet de loi 40) le nom de la « Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs » disparaît pour devenir « Centre de service scolaire du Fleuve-et-des-Lacs ».

10. Le MAMH Ministère des affaires municipales et de l'habitation nous informe par le Muni-Express des modifications au Règlement sur les établissements d'hébergement touristique concernant l'hébergement touristique collaboratif et ses impacts sur les municipalités. Création d'une nouvelle catégorie « Établissements de résidence principale et modifications à certains critères ». Il nous informe aussi des nouvelles formules de demande de révision à l'égard du rôle d'évaluation foncière et du rôle de la valeur locative.
11. Informations de la MRC : Le montant du FDT reçu en 2019 est de 1 349 636 \$, le montant pour la Covid 19 est de 200 173,70 \$, 3 dossiers ont été acceptés pour un total de 13 250 \$.
12. Information reçue de 100<sup>e</sup> qu'un nouveau Volet du programme de soutien financier pour des projets d'infrastructures Investir dans le Canada, a été dévoilé le 7 août, pour des rénovations, réparations et mises à niveau des bâtiments municipaux, des écoles, Projet à être réalisé au plus tard le 30 septembre 2021.
13. Reçu de la Coopérative forestière Haut Plan Vert un chèque de 14.86 \$ comme dernier versement pour la récolte de bois à la carrière.
14. Reçu courriel le 4 septembre, nous informant que notre projet soumis à l'URLS – Soutien financier achat de matériel (Réso 145-20) n'a pas été retenu. La municipalité s'engageait à verser un montant de 1 500 \$ (50 %).
15. Courriel de l'ÉNPQ nous informant qu'un de leur gestionnaire de formation EducExpert inc. n'offrira plus de formation en lignes. (En 2003, nos pompiers en avaient suivi).
16. Reçu remerciements de Mme Jocelyne Beaulieu avec photo suite à la cérémonie intime qu'ils ont fait le 29 août dernier au Pavillon.

## 6. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 170-20 DE L'AIRE DE JEUX D'EAU

Chaque membre du conseil a reçu une copie du règlement. Aucune discussion et le règlement est adopté.

### 6.1 DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LE RÈGLEMENT # 170-20

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil ; le règlement # 170-20 de l'aire de Jeux d'eau, des changements ont été apportés entre le projet déposé le 10 août et son adoption ce soir, soit, l'article 1 Surveillance a été modifié ainsi que l'article 3 Heures d'ouverture

Aucune dépense, mode de financement, de paiement ou de remboursement ne découle de ce règlement.

### 6.2 RÈGLEMENT # 170-20

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles a procédé à l'achat de Jeux d'eau auprès de Playtec ;

CONSIDÉRANT QUE les Jeux d'eau seront installés d'ici le début du mois d'octobre ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, de procéder à l'adoption d'un règlement de l'aire de jeux d'eau ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement ont été donnés par la conseillère Mme Vicky Ouellet à la séance ordinaire tenue le 10 août 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

QU'il soit ordonné et statué par le présent règlement # 170-20 du conseil municipal de Lac-des-Aigles ce qui suit :

#### ARTICLE 1 : SURVEILLANCE

Les enfants de sept (7) ans et moins doivent être sous la supervision constante d'une personne âgée de dix-huit (18) ans et plus.

#### ARTICLE 2 : VÊTEMENTS

Le port d'un maillot de bain ou d'une couche hydrofuge pour les bébés est OBLIGATOIRE.

#### ARTICLE 3 : HEURES D'OUVERTURE

L'aire de jeux sera ouverte de façon variable voir l'horaire qui sera affiché à l'aire de jeux, sur le site internet de la municipalité et sur Facebook.

Les jeux d'eau ne fonctionnent pas en continu. Ils sont munis d'un système de déclenchement qui doit être actionné par les usagers.

#### ARTICLE 4 : CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

En cas d'orage, l'aire de jeux d'eau sera fermée temporairement et devra être évacuée immédiatement.

#### ARTICLE 5 : INTERDICTIONS

IL EST INTERDIT :

- 5.1 d'apporter des contenants de verre ou tout accessoire sur la dalle de béton;
- 5.2 de consommer de l'alcool et des drogues;
- 5.3 de fumer ou vapoter;
- 5.4 de bousculer autrui;
- 5.5 de courir, de manger et de boire sur la dalle de béton;
- 5.6 de se promener avec des objets roulants (vélo, patin à roulettes, trottinette, planche à roulettes, etc.);
- 5.7 de grimper sur les jeux d'eau ou d'endommager volontairement le matériel, de quelque façon que ce soit;
- 5.8 de s'asseoir sur le drain au centre de la dalle afin d'éviter l'accumulation d'eau;
- 5.9 de fréquenter le site hors des heures d'ouverture;
- 5.10 de laisser un animal pénétrer dans l'aire de jeux.

#### ARTICLE 6 : PROPRETÉ DES LIEUX

Les déchets doivent être déposés dans les poubelles prévues à cette fin.

#### ARTICLE 7 : BRIS OU D'URGENCE

En cas de bris, communiquez avec la Municipalité de Lac-des-Aigles au 418-779-2300, poste 24.

En cas d'urgence, composez immédiatement 911.

Pour utiliser un téléphone cellulaire : Se connecter sur le Wi-Fi Témiscouata

Ou bien, le téléphone le plus près est au Dépanneur chez Carolie au 82, rue Principale

#### ARTICLE 8 : EXPULSIONS

Toute personne qui ne respectera pas le présent règlement pourra être expulsé du site.

#### ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

#### 7. AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT # 171-20 SUR LA LOCATION DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 142-16

Chaque membre du conseil a reçu une copie du projet de règlement # 171-20.

M. Michel Dubé, conseiller présente l'avis de motion, la présentation et le projet de règlement # 171-20, qui, à une prochaine séance du conseil sera adopté, projet de règlement # 171-20 sur la location des équipements municipaux abrogeant le règlement # 142-16.

#### « PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE »

La directrice générale déclare que le projet de règlement a pour but l'adoption du règlement # 171-20, qui, à une prochaine séance du conseil sera adopté, règlement # 171-20 sur la location des équipements municipaux abrogeant le règlement # 142-16.

  
Maire

  
DG

AVIS DE MOTION

8. AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT # 172-20 TARIFICATION POUR LA TRANSCRIPTION ET LA REPRODUCTION DE DOCUMENTS ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 135-16

Chaque membre du conseil a reçu une copie du projet de règlement # 172-20.

M. Frédéric Dubé, conseiller présente l'avis de motion, la présentation et le projet de règlement # 172-20, qui, à une prochaine séance du conseil sera adopté, projet de règlement # 172-20 Tarification pour la transcription et la reproduction de documents abrogeant le règlement # 135-16.

« PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE »

La directrice générale déclare que le projet de règlement a pour but l'adoption du règlement # 172-20, qui, à une prochaine séance du conseil sera adopté, le règlement # 172-20 Tarification pour la transcription et la reproduction de documents abrogeant le règlement # 135-16.

207-20 9. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

NATURE ET EFFET DE LA DÉROGATION MINEURE 20-0001  
Lot 5406143, RUE PRINCIPALE

- une demande de dérogation mineure a été déposée à la municipalité relativement au lot 5406143 à Lac-des-Aigles ;
- la dérogation demandée vise à permettre au lot 6 382 582 d'être annexé au lot 5 406 143, ce qui résultera en la création d'un nouveau impliquant un permis de lotissement. Cette dérogation implique que la largeur minimale du nouveau lot sera de 5 m alors que le règlement de lotissement demande une largeur minimale de 20 m. Cette dérogation permettra de désenclaver le terrain et de le rendre conforme.

Le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du conseil d'accepter la demande de dérogation mineure # 20-0001.

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et accepte la Demande de dérogation mineure 20-0001 afin permettre au lot 6 382 582 d'être annexé au lot 5 406 143, ce qui résultera en la création d'un nouveau impliquant un permis de lotissement. Cette dérogation implique que la largeur minimale du nouveau lot sera de 5 m alors que le règlement de lotissement demande une largeur minimale de 20 m. Cette dérogation permettra de désenclaver le terrain et de le rendre conforme.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

208-20 10. RENOUVELLEMENT ENTENTE SÉCURITÉ INCENDIE MRC RIMOUSKI-NEIGETTE

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle l'Entente en sécurité incendie avec la MRC Rimouski-Neigette avec une hausse de 2 % et une majoration des salaires de 1.5 % ainsi que les frais de déplacement majorés à 0,45 \$/kilomètre.*

*Et que le maire, M. Pierre Bossé et la directrice générale Mme Francine Beaulieu soient mandatés pour signer cette entente.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

209-20 11. RENOUVELLEMENT ENTENTE SÉCURITÉ INCENDIE MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle l'Entente en sécurité incendie avec la Municipalité de Saint-Guy en y ajoutant le capital-intérêts à payer en 2021 pour la nouvelle unité d'urgence, le budget 2020, le tout selon l'annexe 1 – Tableau du calcul quotes-parts entre Saint-Guy et Lac-des-Aigles Service de protection incendie, pour un montant total de 13 556 \$. Payable la moitié en début d'année et l'autre moitié en juillet 2021.*

*Et en majorant pour les sorties entraide les frais de déplacement à 0,45 \$/kilomètre.*

*Et que le maire, M. Pierre Bossé et la directrice générale Mme Francine Beaulieu soient mandatés pour signer cette entente.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

210-20 12. SUIVI PROJET - PROLONGEMENT DES TROTTOIRS – PHASE 2 – ESTIMATIONS DEMANDÉES POUR LE 78 ET LE 82, PRINCIPALE

Aménagement Benoit Leblond nous a fait une offre à 16 155.35 \$ pour le 78, rue Principale et 8 943.60 \$ pour le 82, rue Principale.

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte les offres de correctifs tel que proposé par Aménagement Benoit Leblond.*

*Que ces travaux soient inclus dans la Programmation TĒCQ 2019-2023.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

211-20 13. ASPHALTAGE RUE SIROIS ET LEPAGE

Aménagement Benoit Leblond nous a fait des offres pour la rue Sirois à 1 150 \$ et pour la rue Lepage à 5 194 \$.

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte les offres pour les rues Sirois et Lepage tel que proposé par Aménagement Benoit Leblond.*

*Que ces travaux soient inclus dans la Programmation TĒCQ 2019-2023.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

212-20 14. JEUX D'EAU – TERRASSEMENT, PELOUSE – RUE DU QUAI

Aménagement Benoit Leblond nous a fait une offre à 21 903 \$.

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre pour le terrassement aux Jeux d'eau tel que proposé par Aménagement Benoit Leblond.*

*Que ces travaux soient inclus dans la Programmation TĒCQ 2019-2023.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

213-20 15. COORDONNATRICE DES LOISIRS ET CULTURE

Démission de Mme Guylaine Sirois.

*Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles avise les municipalités parties à l'entente d'un poste de coordonnateur des loisirs et culture de son désir de retourner en appel d'offres.*

Appel d'offres d'emploi envoyé par la poste le 10 septembre 2020 :

### **Coordonnateur (trice) des loisirs et culture**

Les Municipalités de Biencourt, Lac-des-Aigles et de Saint-Michel-du-Squatec sont actuellement à la recherche d'une personne pour coordonner et animer les activités de loisirs dans leurs communautés respectives et développer une nouvelle offre commune d'activités culturelles et de loisirs.

#### DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité des directions générales des 3 municipalités, le titulaire du poste sera responsable de la planification et de l'organisation des activités de loisirs et des événements qui se déroulent dans les trois municipalités.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae et une lettre de motivation à l'adresse suivante ou par courriel avant 15 h le vendredi 9 octobre 2020 (seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées).

Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, 150, rue Saint-Joseph, C.P. 280, Squatec (Québec) G0L 4H0, Téléphone : 418-855-2185, [michel.barriere@squatec.qc.ca](mailto:michel.barriere@squatec.qc.ca).

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

- 214-20 16. ANIMATION LOISIRS HIVER 2020-2021  
*Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*  
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un envoi collectif pour l'animation du Centre des Loisirs cet hiver d'ici vendredi, le 2 octobre 2020 à 16 h.  
*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*
- 215-20 17. RAPPORT – VENTE DES TABLES  
*Suite à la résolution 201-20 la Municipalité de Lac-des-Aigles a procédé à la vente des tables en bois et fer empilables carrées 3' x 3' anciennement à la salle communautaire, telles que vues et sans aucune garantie, au coût de 5 \$/table. Ou 6 tables pour 25 \$. Lot de 46 tables. Premiers arrivés premiers servis.*  
*La municipalité a vendu 48 tables, il en reste 3 il y en avait 51 en réalité. Revenu de 205 \$.*  
*La municipalité a aussi vendu la table de conférence et les 8 chaises (en tissu vert), qui ne servaient plus pour un montant total de 500 \$.*  
*Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*  
*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles entérine la vente de ces tables et chaises.*  
*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*
- 216-20 18. ACHAT DE TABLES  
*Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*  
*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat de 10 tables en plastique (grise) à Bureau en gros au coût de 59.99 \$ chacune pour être installée au Pavillon.*  
*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*
19. SALLE MUNICIPALE – ENTENTE SQUATEC  
*Dossier à suivre. Projet probablement admissible à un Programme.*
- 217-20 20. TRAVAUX CHEMIN DES CHALETS  
*Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers*  
*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles continue les travaux et plus du chemin des Chalets à terminer cette année.*  
*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*
- 218-20 21. DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE AUX COMMERCES ET ENTREPRISES  
*Reçu demande d'aide au Programme déposée par la Ferme Aurélie Turcotte et Alexandre Gobeil au montant de 20 000 \$. Il reste 15 000 \$ de disponible au budget pour ce Programme (GL 02-19000-999).*  
*Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers*  
*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles, après analyse de la demande et de la conformité du projet aux règlements municipaux, fournisse une aide d'un montant de 15 000 \$ dans le cadre de son Programme d'aide aux commerces et entreprises Volet 1, à l'entreprise Aurélie Turcotte et Alexandre Gobeil, S.E.N.C.*  
*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*
- 219-20 22. DEMANDE D'APPUI HABITATIONS COMMUNAUTAIRES  
**RÉSOLUTION DE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS- LOGIS**  
**Attendu que** le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

**Attendu que** de nombreux ménages (possiblement 35) de la Municipalité de Lac-des-Aigles ont des besoins de logements adéquats et abordables ;

**Attendu que** ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

**Attendu que** la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

**Attendu que** les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

**Attendu que** chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

**Attendu qu'il** est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.*

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

Nous vous prions de transmettre une copie de la résolution dûment adoptée aux personnes suivantes :

**Madame Andrée Laforest**, Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation  
Ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
Édifice Jean-Baptiste-De La Salle, 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Aile Chauveau, 4e étage, Québec (Québec) G1R 4J3  
[ministre@mamh.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mamh.gouv.qc.ca)

**Madame Sonia LeBel**, Ministre responsable de l'Administration gouvernementale, Présidente du Conseil du trésor  
875, Grande Allée Est, 4e étage, secteur 100, Québec (Québec) G1R 5R8, [cabinet@sct.gouv.qc.ca](mailto:cabinet@sct.gouv.qc.ca)

**Monsieur Éric Girard**, Ministre des Finances, Ministre responsable de la région de Laval 12, rue Saint-Louis, 1er étage  
Québec (Québec) G1R 5L3 [ministre@finances.gouv.qc.ca](mailto:ministre@finances.gouv.qc.ca)

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

220-20 23. SUIVI NIVEAUX TERRAINS - STANTEC

*Réso 154-20 du 6 juillet. ANALYSE DES NIVEAUX*

*Offre de services professionnels de la compagnie Stantec Experts-conseils Ltée de Rimouski pour faire :*

- 1. Relevés topographiques à 2 150 \$*
- 2. Plan préliminaire et estimation à 2 600 \$*
- 3. Rapport d'étude préliminaire à 1 250 \$*
- 4. Plans et devis pour soumission à 4 200 \$*
- 5. Déclaration de conformité à 2 500 \$*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de services professionnels de Stantec Experts-conseils de Rimouski, pour les 2 premières parties du travail proposé soit Relevés topographiques à 2 150 \$ et Plan préliminaire à 2 600 \$ pour un total de : 4 750 \$ + taxes pour analyser les niveaux du sol pour l'installation future des réseaux d'aqueduc et d'égouts au Projet de terrains industriels.*

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de services professionnels de Stantec Experts-conseils de Rimouski, pour les 3 dernières parties du travail proposé soit Rapport d'étude préliminaires (lettre rapport) 1 250 \$, Plans et devis pour soumission à 4 200 \$ et Déclaration de conformité à 2 500 \$ pour un total de : 7 950 \$ + taxes pour analyser les niveaux du sol pour l'installation future des réseaux d'aqueduc et d'égouts au Projet de terrains industriels.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

221-20 24. FOURNITURE DE LUMINAIRES LED

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande une soumission fixe valide pour 2021 pour une étude de faisabilité préalable à la réalisation des travaux à Énergère (FQM).*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

222-20 25. SOUFFLEUR

Reçu offre pour souffleur usagé à 29 000 \$, souffleur Caterpillar 2126, année 2003.

*Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat du souffleur, en négociant le prix étant donné, entre autres les frais de transport que nous devons payer en plus. Négociation variant de 25 000 \$ à 29 000 \$. ...

Et autorise la directrice-générale à émettre le chèque dès que la négociation sera conclue.

Que cet achat soit payé à même les revenus de fonctionnement.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

26. AFFAIRES NOUVELLES

223-20 26.1 URLS – SOUTIEN FINANCIER EN LOISIR ACTIF - PROJET D'ACHAT DE MATÉRIEL

PHASE 2 : du Programme en loisir actif

Projet doit se réaliser entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre.

Les demandes d'ici le 2 octobre 2020. Aide maximale de 2 500 \$ soit 50 % des coûts.

Pulvérisateur électrostatique coût de 1 295 \$ x 2 = 2 590 \$ + taxes, pulvérise une brume chargée électrostatiquement sur les surfaces ce qui permet à la solution désinfectante d'être à son plein rendement. Cette méthode simplifie le processus de désinfection de tout objet ou surface et ce, sans contact.

Pourrait être utile aux Loisirs (salle des joueurs, désinfections des jeux, ballons, .....), au Pavillon, aux chalets, ... et achat de 3 écrans protecteurs à 195 \$ chaque = 585 \$ + taxes. **Projet total pouvant être de 3 175 \$.**

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles soumette un Projet dans le cadre du programme « Soutien financier en loisir actif » de l'URLS et Kino-Québec au montant maximum de 3 175 \$ et accepte de verser un montant de 1 587.50 \$ (50 %) comme participation à ce projet dont les objectifs sont l'acquisition de matériel durable favorisant la pratique d'activités physiques, la création d'une nouvelle activité, l'encouragement à la pratique régulière d'activités physiques et de plein air auprès de la population, le développement des compétences de plein air auprès des jeunes et l'intégration des personnes avec un handicap.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe pour monter le projet et l'autorise à signer tout document relatif à celui-ci.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

224-20 26.2 FORMATION RCR

Un groupe se formerait pour une Formation RCR de jour donnée par Urgence Vie, les 9 et 16 décembre prochain, ici au Lac-des-Aigles, nous avons des employés et pompiers qui doivent se mettre à jour dans leur formation RCR.

David, Nadia, Julien, Manon, Yves Beaulieu ajout d'Ariane et Megan = 7 personnes

Subventions disponibles = 10

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un envoi collectif pour inviter les citoyens intéressés à suivre cette formation à s'inscrire auprès d'Urgence Vie. Le coût de la formation sera aux frais des citoyens s'inscrivant.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

225-20 26.3 ANNONCE INFO-DIMANCHE – CASERNE 45

¼ de page à 350 \$ Cahier spécial Caserne incendie Édition du 16 septembre, suggéré par l'APEQ.

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte cette offre du Journal Info-Dimanche et réserve ¼ de page à 350 \$ + taxes.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

226-20

26.4 CPTAQ – DEMANDE ÉRABLIÈRE GHIS-ANN

RECOMMANDATION ET AVIS DE CONFORMITÉ CONCERNANT UNE  
DEMANDE D'AUTORISATION D'ALIÉNATION/LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE Érablière Ghis-Ann inc. a déposé une demande d'autorisation afin d'aliéner/lotir un terrain auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur un secteur ayant pu faire partie d'un îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles a étudié la demande en se basant sur les 11 critères de l'article 62 de la LPTAA, et qu'elle en conclut que :

1 : Le potentiel des sols des portions du lot visé par la demande est de catégorie 5-6 ou 7-4 et est donc peu propice à l'agriculture. De plus, cette portion de lot comporte actuellement un vieux bâtiment et n'est pas exploité.

2 : Le faible potentiel des sols et les usages environnants ne permettent pas l'établissement de grandes productions agricoles. De plus, cette portion d'un terrain apparaît comme un îlot déstructuré sur le site web de la CPTAQ mais n'a pas pu être inclus au sein du règlement de zonage.

3 et 4 : Aucune conséquence réglementaire inhérente aux élevages à fortes charges d'odeur n'est possible.

5 : D'autres emplacements sont disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité, mais ne permettent pas au futur acheteur de réunir ces deux terrains et de devenir propriétaire du bâtiment.

6 : Le projet n'a pas pour effet de remettre en cause l'homogénéité agricole du secteur.

7 : La demande n'aura aucun effet sur la conservation des ressources en eau pour l'agriculture.

8 : La portion de lot résiduel appartient au même producteur acéricole. La majeure partie de ses lots est vouée à l'acériculture et la partie en champ (qui n'est pas en friche) risque d'être louée pour le foin. La partie à être aliénée n'a que peu d'intérêt agricole pour lui. Sa surface de culture demeurerait inchangée en cas d'autorisation.

9. (Voir la résolution municipale de soutien)

10. (Non applicable)

11 - le plan de développement de la zone agricole prône une occupation dynamique du territoire et du territoire agricole. Il fait mention que les dispositions prévues à l'article 59 et prévues par la décision de demande à portée collective #375828 du 8 décembre 2015 ont été insuffisamment mises de l'avant.

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture a été jugée conforme aux dispositions du règlement de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire ;

**EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Aigles transmettent une recommandation favorable et un avis de conformité à la demande d'autorisation d'aliénation/lotissement par rapport au règlement de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire à la CPTAQ.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

227-20

26.5 FORMATION OPÉRATEURS EN EAUX USÉES – DÉBUT ET JOURNÉES PRATIQUES (2) À SHAWINIGAN

Programme de qualification des opérateurs municipaux en eaux usées (formation ROMAEU) dispensé par le Collège Shawinigan, catégorie OW-2, Traitement des eaux usées par étang aéré.

Le présent courriel est pour confirmer le départ du programme de qualification des opérateurs municipaux en eaux usées du **15 septembre prochain**. Votre inscription est faite dans le **groupe 2044**.

5659

  
Maire

  
DG

**Voici votre horaire de formation :**

SEPTEMBRE 2020	OCTOBRE 2020	NOVEMBRE 2020
<b>VIA #1</b> Mardi 15 septembre de 9 h à 12 h	<b>VIA #4</b> Mardi 6 octobre de 9 h à 12 h	<b>VIA #8</b> Mardi 3 novembre de 9 h à 12 h
<b>VIA #2</b> Mardi 22 septembre de 9 h à 12 h	<b>VIA #5</b> Mardi 13 octobre de 9 h à 12 h	<b>VIA #9</b> Mardi 10 novembre de 9 h à 12 h
<b>VIA #3</b> Mardi 29 septembre de 9 h à 12 h	<b>VIA #6</b> Mardi 20 octobre de 9 h à 12 h	<b>VIA #10</b> Mardi 17 novembre de 9 h à 12 h
	<b>VIA #7</b> Mardi 27 octobre de 9 h à 12 h	

**Les journées pratiques auront lieu les 25 et 26 novembre 2020, au Cégep de Shawinigan de 9 h à 16 h 30.**

Nous avons procédé à l'envoi des documents suivant par Purolator :

- Un document faisant état de toutes les informations utiles à l'opérateur et au gestionnaire dans le cadre de la formation (document intitulé « Informations préparatoires et administratives »).
- Une feuille avec le lien et les codes pour accéder à la plate-forme Moodle. **(À NOTER QUE LES ACTIVITÉS MOODLE SERONT DÉPOSÉES SOUS PEU. POUR LES PROCHAINS JOURS, LE VISUEL QUE VOUS AUREZ EN ENTRANT DANS LA PLATE-FORME MOODLE POURRAIT ÊTRE DIFFÉRENT DE CE QUE VOUS RETROUVEZ DANS LE DOCUMENT JOINT AU PRÉSENT ENVOI.)**
- Les manuels pour les blocs 1 à 4 et des lectures préparatoires.
- Ainsi que la facture **(à noter que vous bénéficiez de 30 jours pour l'acquitter).**

Vous devriez recevoir le tout dans quelques jours. En attendant, vous trouverez en pièce jointe le document intitulé « Informations préparatoires et administratives ». Il contient les informations sur le déroulement du programme.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions par courriel ou par téléphone au 819 539-6401, poste 2263. Il me fera plaisir de vous aider et de répondre à vos questions.

**Le présent message fait état de l'horaire de formation.**

Nous vous rappelons que la plus grande partie de la formation se déroule en ligne (sur internet : cours en ligne et activités d'apprentissage à faire de façon individuelle) et qu'elle se termine avec deux journées pratiques en présence. Toute l'information liée au déroulement des formations vous sera transmise en août, au retour des vacances estivales.

Les deux journées pratiques en présence se tiendront après les cours en ligne.

Il est très important de permettre une libération d'une dizaine d'heures par semaine pour l'opérateur, pour la période de formation. En effet, nous lui délivrerons une attestation qui lui permettra de s'inscrire à l'examen d'Emploi-Québec et sa participation (cours en ligne, journées pratiques et réalisation de toutes les activités d'apprentissage requises) constitue un des critères liés à l'obtention de cette attestation.

*La formation sur Internet débute le 15 septembre de 9 h à 12 h les mardis, du 15 septembre au 17 novembre.*

*2 journées pratiques au Cégep de Shawinigan sont prévues mercredi, le 25 et jeudi, le 26 novembre prochain de 9 h à 16 h 30*

***Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers***

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles acquitte la facture pour la formation de qualification des opérateurs en eaux usées – Traitement des eaux usées par étang aéré (OW-2), au montant de 2 800 \$ (non-taxable) au Cégep Shawinigan.*

*Que la Municipalité réserve l'hôtel pour l'employé M. David Lévesque qui suivra cette formation, pour les journées pratiques qui auront lieu de 9 h à 16 h 30 maximum, pour 3 nuitées le mardi, 24 novembre, mercredi, le 25 et peut-être jeudi le 26 (Le cégep Shawinigan est à 6 h 30 de route, d'ici).*

*La municipalité lui rembourse ses frais de déplacement selon la résolution # 87-20 à 0,45 \$/km pour les 110 premiers par aller et/ou retour et à 0,33 \$/km les suivants.*

*Et ses repas sur présentation de pièces justificatives. 12 \$, 25 \$ et 30 \$ souper (Réso 175-16).*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

228-20

26.6 CHALET

Insatisfaction de clients au chalet # 2 du 2 au 6 septembre (Travaux toiture, Jeux d'eau, canards,...

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles écrive qu'elle s'excuse des incon vénients subis par les clients, mais que ceux-ci étaient en partie hors du contrôle municipal et lui envoie un certificat cadeau d'une nuitée.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

229-20

26.7 BIBLIOTHÈQUE – ÉTAGÈRE

Courriel reçu de Mme Lise Leblanc, responsable de la bibliothèque, voulant faire l'achat de 2 étagères pour la bibliothèque environ 899 \$, une payée par eux et demande pour une payée par la municipalité.

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de faire l'achat d'une (1) étagère pour la bibliothèque.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

230-20

26.8 SERVITUDE TROTTOIRS

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles modifie la résolution 159-20 par une (1) servitude de passage pour la pose de trottoirs vis à vis du 102 rue Principale (Matricule 1717-07-8268 Lot # 5406288 avec les propriétaires Mme Lucie Constant et M. Jean-Yves Ouellet, servitude aussi d'entretien pour l'égout pluvial, les panneaux de signalisation (panneau d'arrêt et du nom de la rue), pour toute autre signalisation municipale à venir, le cas échéant ainsi que pour l'entretien de la route (déneigement,...).*

*Que le maire M. Pierre Bossé soit autorisé à signer ces servitudes avec la directrice générale Mme Francine Beaulieu et/ou la directrice générale adjointe Mme Nadia Castonguay et à signer tout autre document relatif à ces servitudes.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

26.9 SABLÈ

*Informations fournies par le maire.*

26.10 DRAG

*Informations fournies par le maire.*

26.11 CAISSE

*Mme Vicky Ouellet, conseillère demande si nous avons eu des nouvelles de la réouverture prochaine du centre de service de Lac-des-Aigles (caisse).*

*Aucune nouvelle.*

PÉRIODE DE QUESTIONS

*Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à poser leurs questions lors de la réunion et/ou par courriel et le conseil y répondra à la séance suivante de Lundi, le 5 octobre.*

*Aucune question.*

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 205-20, 210-20, 211-20, 212-20, 218-20, 220-20, 222-20, 223-20, 225-20, 227-20 et 230-20.



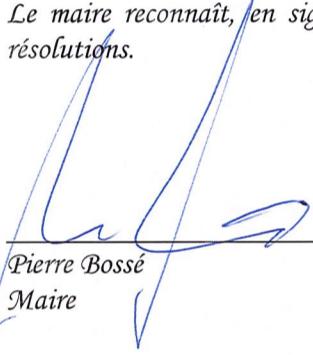
Francine Beaulieu  
Directrice générale

231-20 27. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 22, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Pierre Bossé, maire.

*Adopté.*

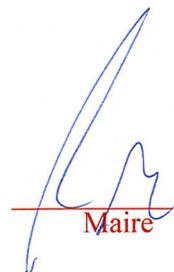
Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Pierre Bossé  
Maire



Francine Beaulieu  
Directrice générale

  
Maire  
DG